



**Délibération n°2011-8
Conseil d'administration du 31 mars 2011**

Objet : Autorisation de conclure une convention pour accompagner financièrement le projet de mise en réseau des SDIS du Grand Centre (Allier, Cher, Creuse, Eure et Loir, Indre, Indre et Loire, Loir et cher, Loiret, Nièvre et Puy de Dôme).

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSE

Depuis 2008, les correspondants Hygiène et Sécurité et les membres des Services de Santé et Secours Médicaux des SDIS de la Région Centre ainsi que, depuis 2009 ceux des SDIS de proximité (soit 21 000 agents) se réunissent afin de partager leurs problématiques mais aussi et surtout pour réfléchir à la mutualisation des actions à mettre en œuvre concernant la santé et la sécurité au travail des agents.

Au-delà du partage ponctuel d'informations, il est apparu comme essentiel, de mettre en œuvre un véritable projet de mise en réseau hygiène et sécurité, avec l'engagement des Autorités Territoriales et de permettre ainsi l'enrichissement de la connaissance, de la mutualisation dans la perspective d'une prévention efficace au service des sapeurs pompiers de France.

Un accompagnement financier, sous forme de subvention, est attendu du FNP pour élaborer les plans d'actions, tester et mettre en œuvre les démarches durant trois ans.

Vu l'article 13 alinéa 11 du décret du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour autoriser la conclusion de conventions pour l'accomplissement des missions du Fonds national de prévention.

Vu l'article 78 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour proposer au conseil d'administration les décisions relatives au FNP.

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 30 mars 2011 qui propose au conseil d'administration d'autoriser le service gestionnaire à conclure une convention pour l'octroi d'une subvention destinée à accompagner financièrement ce projet de mise en réseau

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, autorise le service gestionnaire à conclure une convention avec le SDIS pilote du projet, prévoyant l'octroi d'une subvention de 252 347 € sur 3 ans, destinée à la mise en réseau des SDIS du Grand centre.

Bordeaux, le 31 mars 2011

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié